

Registre de l'article 47 du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004

N° RF-2016-03

Date : 07/07/2016

**Titre : Requête sur les bases AMELI pour améliorer les retours des QPL.**

<b>Date de mise en œuvre</b>	15/07/2016
<b>Finalités principales</b>	Permettre à la Branche Retraite d'améliorer le taux de retour du QPL (Questionnaires de périodes lacunaires) par un phoning sur ses assurés pour préparer leur retraite, de manière à assurer une qualité de service public.
<b>Fonctions du traitement</b>	Requête sur les bases AMELI : Renseigner les coordonnées téléphoniques à partir d'une liste d'assurés ciblés par le service Carrière de la Branche Retraite dans le cadre d'un Questionnaire de Périodes Lacunaires.
<b>Service chargé de la mise en œuvre</b>	Direction Santé – Cellule Requête Santé
<b>Service chargé du droit d'accès et de rectification</b>	M. Le Directeur Général de la CGSS de la Réunion
<b>Catégories de personnes concernées</b>	Assurés proches du départ à la retraite.
<b>Catégories de données traitées</b>	<u>Données personnelles sensibles :</u> NIR (Base Retraite)  <u>Données personnelles non sensibles :</u> Nom (Base Retraite) Nom de naissance (Base Retraite) Prénom (Base Retraite) N° Téléphone fixe (AMELI) N° Téléphone mobile (AMELI)
<b>Catégories de destinataires</b>	Direction Retraite – Service Carrière
<b>Durée de conservation des données traitées</b>	6 mois à la livraison
<b>Observations</b>	La CGSS de la Réunion, étant une seule et même entité juridique et gérant l'ensemble des activités des régimes de sécurité sociales, n'est pas soumise aux obligations concernant les interconnexions de fichiers décrites dans le 5 <sup>ème</sup> alinéa de l'article 5 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.